

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

XVII^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Séance(s) du mardi 18 février 2025

Articles, amendements et annexes



SOMMAIRE

106^e séance

ÉGALITÉ DES CHANCES POUR L'ACCÈS À CERTAINES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC	3
--	---

107^e séance

TRAITÉ SUR LA COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA DÉFENSE ENTRE LA FRANCE ET L'ESPAGNE	9
--	---

106^e séance

ÉGALITÉ DES CHANCES POUR L'ACCÈS À CERTAINES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC

Proposition de loi visant à proroger le dispositif d'expérimentation favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public

Texte adopté par la commission – n° 912

Article 1^{er}

- ① I. – Le premier alinéa de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2021–238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public est ainsi modifié :
- ② 1° La date : « 31 décembre 2024 » est remplacée par la date : « 31 août 2028 » ;
- ③ 2° (*nouveau*) Le mot : « organisé » est remplacé par le mot : « ouvert » ;
- ④ 3° (*nouveau*) Sont ajoutés les mots : « ou de militaires ».
- ⑤ II (*nouveau*). – L'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2021–238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public, dans sa rédaction résultant des 1° et 2° du I du présent article, est applicable aux concours ouverts à compter du 1^{er} août 2024.

Après l'article 1^{er}

Amendement n° 6 présenté par M. Bernalicis, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassacherifi, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme,

M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Au second alinéa de l'article 3 de l'ordonnance n° 2021–238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public, les mots : « supérieur à 15 % » sont remplacés par les mots : « inférieur à 50 % ».

Amendement n° 5 présenté par M. Duplessy, M. Amirs-hahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

Le second alinéa de l'article 3 de l'ordonnance n° 2021–238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public est ainsi modifié :

1° Le mot : « supérieur » est remplacé par le mot : « inférieur » ;

2° Après le taux : « 15 % », sont insérés les mots : « ni supérieur à 20 % ».

Amendement n° 7 présenté par M. Bernalicis, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassacherifi, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme,

M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

Après l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

L'article 3 de l'ordonnance n° 2021–238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Par dérogation aux alinéas précédents, à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'à la fin de l'expérimentation, la totalité des places ouvertes aux concours externes d'accès aux écoles ou organismes mentionnés aux articles 1 et 4 sont réservées, lors des sessions organisées les années calendaires paires, aux seules personnes éligibles aux concours externes spéciaux. »

Article 2

À la première phrase de l'article 5 de l'ordonnance n° 2021–238 du 3 mars 2021 précitée, la date : « 30 juin 2024 » est remplacée par la date : « 31 mars 2028 ».

Amendement n° 2 présenté par M. Portes, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier.

À la fin, substituer à la date :

« 31 mars 2028 »

la date :

« 1^{er} mars 2025 ».

Article 2 bis (nouveau)

L'ordonnance n° 2021–238 du 3 mars 2021 précitée est ratifiée.

Article 2 ter (nouveau)

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le gouvernement remet au Parlement un rapport analysant la structure des concours d'entrée aux

écoles et aux organismes mentionnés aux articles 1^{er} et 4 de l'ordonnance n° 2021–238 du 3 mars 2021 précitée. Ce rapport met notamment en évidence les inégalités engendrées, entre les candidats, par les exigences académiques des épreuves écrites et orales et propose des pistes de réformes pour lutter contre les difficultés soulevées.

Amendement n° 8 présenté par le gouvernement.

Supprimer cet article.

Après l'article 2 ter

Amendement n° 4 présenté par M. Duplessy, M. Amirhahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Jordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet.

Après l'article 2 ter, insérer l'article suivant :

Après l'article 5 de l'ordonnance n° 2021–238 du 3 mars 2021 favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public, il est inséré un article 5–1 ainsi rédigé :

« Art. 5–1. – Il est créé par le ministère chargé de la fonction publique un site internet intitulé « Prépas Talents », ayant pour vocation d'informer le public sur les dates de l'expérimentation prévue par la présente ordonnance.

« Ce site diffuse, en outre, les informations suivantes :

« 1° Les modalités, dates d'inscription et critères d'éligibilité et aux « Prépas Talents » sur tout le territoire national ;

« 2° Les modalités, dates d'inscription et critères d'éligibilité aux concours administratifs concernés ;

« 3° Les informations relatives aux bourses et facilités matérielles offertes par chaque « Prépa Talent » ;

« 4° Des témoignages et parcours d'anciens élèves.

« Les informations figurant sur ce site sont mises à jour de manière régulière, en particulier en cas de prolongation de l'expérimentation.

« Le ministère chargé de la fonction publique est responsable du maintien et de l'administration de ce site. »

Article 3 (Supprimé)

ANALYSE DES SCRUTINS

Scrutin public n° 838

sur l'article 1^{er} de la proposition de loi visant à proroger le dispositif d'expérimentation favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public (première lecture).

Nombre de votants : 109

Nombre de suffrages exprimés : 99

Majorité absolue : 50

Pour l'adoption : 53

Contre : 46

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Contre : 30

Mme Pascale Bordes, M. Anthony Boulogne, M. Roger Chudeau, M. Bruno Clavet, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, M. Frédéric Falcon, M. Thierry Frappé, Mme Stéphanie Galzy, M. Frank Giletti, M. Christian Girard, M. José Gonzalez, M. Jordan Guitton, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, M. Julien Limongi, M. René Lioret, M. Aurélien Lopez-Liguori, M. Alexandre Loubet, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, Mme Joëlle Mélin, M. Thibaut Monnier, M. Serge Muller, M. Philippe Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 14

Mme Maud Bregeon, Mme Danielle Brulebois, Mme Julie Delpéch, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Pauline Levasseur, M. Sylvain Maillard, M. Bastien Marchive, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre et M. Jean Terlier.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Abstention : 10

M. Ugo Bernalicis, M. Christophe Bex, M. Sylvain Carrière, M. Sébastien Delogu, Mme Clémence Guetté, M. David Guiraud, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Marianne Maximi et Mme Andrée Taurinya.

Non-votant(s) : 1

Mme Nadège Abomangoli (présidente de séance).

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 16

M. Joël Aviragnet, M. Laurent Baumel, M. Mickaël Bouloux, M. Elie Califer, Mme Fanny Dombre Coste, Mme Océane Godard, Mme Florence Herouin-Léautéy, Mme Chantal Jourdan, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, M. Philippe Naillet, Mme Christine Pirès Beaune, Mme Claudia Rouaux, M. Boris Vallaud, M. Roger Vicot et M. Jiovanny William.

Contre : 12

Mme Marie-José Allemand, M. Karim Benbrahim, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Inaki Echaniz, M. Denis Fégné, M. Julien Gokel, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, Mme Sophie Pantel, M. Christophe Proença et Mme Céline Thiébault-Martinez.

Groupe Droite républicaine (47)

Pour : 5

M. Jean-Didier Berger, Mme Émilie Bonnavard, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Christelle Petex et M. Antoine Vermorel-Marques.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 4

Mme Clémentine Autain, Mme Lisa Belluco, Mme Cyrielle Chatelain et M. Emmanuel Duplessy.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 3

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz et M. Romain Daubié.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Pour : 9

M. Thierry Benoit, M. Sylvain Berrios, M. Paul Christophe, Mme Agnès Firmin Le Bodo, Mme Félicie Gérard, M. François Jolivet, M. Thomas Lam, M. Jean Moulliere et M. Christophe Plassard.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

M. Harold Huwart.

Contre : 1

M. Olivier Serva.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe UDR (16)

Contre : 3

M. Bernard Chaix, M. Marc Chavent et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)**MISES AU POINT****(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)**

Mme Marie-José Allemand, M. Karim Benbrahim, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Inaki Echaniz, M. Denis Fégné, M. Julien Gokel, M. Loïc Kervran, Mme Estelle Mercier, M. Jacques Oberti, Mme Sophie Pantel, M. Christophe Proença et Mme Céline Thiébault-Martinez ont fait savoir qu'ils avaient voulu « voter pour ».

M. Christophe Plassard n'a pas pris part au scrutin.

Scrutin public n° 839

sur l'amendement n° 8 du gouvernement de suppression de l'article 2 ter de la proposition de loi visant à proroger le dispositif d'expérimentation favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public (première lecture).

Nombre de votants :	168
Nombre de suffrages exprimés :	167
Majorité absolue :	84
Pour l'adoption :	136
Contre :	31

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Pour : 42

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, Mme Pascale Bordes, M. Anthony Boulogne, M. Eddy Casterman, M. Bruno Clavet, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, M. Aurélien Dutremble, M. Frédéric Falcon, M. Thierry Frappé, Mme Stéphanie Galzy, M. Frank Giletti, M. Christian Girard, M. José Gonzalez, Mme Géraldine Grangier, M. Julien Guibert, M. Michel Guinot, M. Jordan Guilton, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Julie Lechanteux, M. Julien Limongi, M. René Lioret, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Alexandre Loubet, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Nicolas Meizonnet, Mme Joëlle Mélin, M. Thibaut Monnier, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Emeric Salmon, M. Philippe Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 22

M. Antoine Armand, M. Florent Boudié, Mme Maud Bregeon, Mme Danielle Brulebois, M. Vincent Caure, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpech, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Pauline Levasseur, M. Sylvain Maillard, M. Bastien Marchive, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, Mme Laure Miller, Mme Sophie Panonacle, M. Franck Riester, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sitzenstuhl, M. Bertrand Sorre et M. Jean Terlier.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Contre : 23

Mme Nadège Abomangoli, M. Laurent Alexandre, Mme Ségolène Amiot, M. Ugo Bernalicis, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Sébastien Delogu, M. David Guiraud, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élisabeth Martin, Mme Marianne Maximi, M. Jean-Philippe Nilor, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 33

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Fabrice Barousseau, M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophle, M. Alain David, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Peio Dufau, M. Inaki Echaniz, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, M. Stéphane Hablot, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Chantal Jourdan, M. Gérard Leseul, Mme Estelle Mercier, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, Mme Sophie Pantel, Mme Christine Pirès Beaune, M. Christophe Proença, Mme Claudia Rouaux, M. Sébastien Saint-Pasteur, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sother, Mme Céline Thiébault-Martinez, M. Boris Vallaud, M. Roger Vicot et M. Giovanni William.

Contre : 1

M. Denis Fégné.

Groupe Droite républicaine (47)

Pour : 10

Mme Sylvie Bonnet, Mme Émilie Bonnivard, M. Ian Boucard, M. Hubert Brigand, M. François-Xavier Ceccoli, Mme Josiane Corneloup, M. Éric Pauget, Mme Christelle Petex, M. Jean-Pierre Taite et M. Jean-Pierre Vigier.

Groupe Écologiste et social (38)

Contre : 5

Mme Clémentine Autain, Mme Lisa Belluco, Mme Cyrielle Chatelain, M. Emmanuel Duplessy et M. Tristan Lahais.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 8

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Christophe Blanchet, M. Laurent Croizier, M. Romain Daubié, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Pour : 18

Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, M. Sylvain Berrios, M. Bertrand Bouyx, M. Paul Christophe, Mme Agnès Firmin Le Bodo, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriot, M. François Jolivet, M. Loïc Kervran, M. Thomas Lam, Mme Anne Le Hénanff, M. Didier Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Jean Moulliere, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Béatrice Piron et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Contre : 1

M. Laurent Panifous.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Contre : 1

Mme Émeline K/Bidi.

Groupe UDR (16)

Pour : 2

M. Marc Chavent et M. Olivier Fayssat.

Abstention : 1

M. Bernard Chaix.

Non inscrits (11)

Pour : 1

M. Belkhir Belhaddad.

Scrutin public n° 840

sur l'ensemble de la proposition de loi visant à proroger le dispositif d'expérimentation favorisant l'égalité des chances pour l'accès à certaines écoles de service public (première lecture).

Nombre de votants : 184

Nombre de suffrages exprimés : 160

Majorité absolue : 81

Pour l'adoption : 112

Contre : 48

L'Assemblée nationale a adopté.

Groupe Rassemblement national (124)

Contre : 44

M. Christophe Bentz, M. Frédéric Boccaletti, M. Anthony Boulogne, Mme Manon Bouquin, M. Eddy Casterman, M. Bruno Clavet, Mme Nathalie Da Conceicao Carvalho, M. Marc de Fleurian, M. Jocelyn Dessigny, M. Aurélien Dutremble, M. Frédéric Falcon, M. Thierry Frappé, Mme Stéphanie Galzy, M. Frank Giletti, M. Christian Girard, M. José Gonzalez, Mme Géraldine Grangier, M. Julien Guibert, M. Michel Guinot, M. Jordan Guitton, Mme Marine Hamelet, M. Sébastien Humbert, Mme Tiffany Joncour, Mme Julie Lechanteux, M. Julien Limongi, M. René Lioret, M. Aurélien Lopez-Liguori, Mme Marie-France Lorho, M. Alexandre Loubet, M. David Magnier, Mme Claire Marais-Beuil, M. Pascal Markowsky, M. Bryan Masson, M. Nicolas Meizonnet, Mme Joëlle Mélin, M. Thibaut Monnier, M. Serge Muller, Mme Lisette Pollet, Mme Angélique Ranc, M. Emeric Salmon, M. Arnaud Sanvert, M. Philippe Schreck, M. Jean-Philippe Tanguy et M. Antoine Villedieu.

Groupe Ensemble pour la République (94)

Pour : 25

M. Antoine Armand, M. Florent Boudié, Mme Maud Bregeon, Mme Danielle Brulebois, Mme Céline Calvez, M. Vincent Caure, M. Pierre Cazeneuve, M. François Cormier-Bouligeon, Mme Julie Delpéch, M. Jean Laussucq, M. Michel Lauzzana, Mme Pauline Levasseur, Mme Brigitte Liso, M. Sylvain Maillard, M. Bastien Marchive, M. Christophe Marion, M. Denis Masségli, M. Stéphane Mazars, Mme Laure Miller, Mme Sophie Panonacle, Mme Anne-Sophie Ronceret, M. Charles Sizenstuhl, M. Bertrand Sorre, Mme Violette Spillebout et M. Jean Terlier.

Non-votant(s) : 1

Mme Yaël Braun-Pivet (présidente de l'Assemblée nationale).

Groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire (71)

Abstention : 23

M. Laurent Alexandre, Mme Ségolène Amiot, M. Ugo Bernalicis, M. Christophe Bex, M. Pierre-Yves Cadalen, M. Sylvain Carrière, Mme Gabrielle Cathala, M. Bérenger Cernon, M. Sébastien Delogu, M. David Guiraud, M. Andy Kerbrat, M. Aurélien Le Coq, M. Arnaud Le Gall, M. Antoine Léaument, Mme Murielle Lepvraud, Mme Élixa Martin, Mme Marianne Maximi, M. Jean-Philippe Nilor, M. François Piquemal, M. Thomas Portes, M. Loïc Prud'homme, Mme Andrée Taurinya et M. Paul Vannier.

Non-votant(s) : 1

Mme Nadège Abomangoli (présidente de séance).

Groupe Socialistes et apparentés (66)

Pour : 37

Mme Marie-José Allemand, M. Joël Aviragnet, M. Fabrice Barusseau, M. Karim Benbrahim, M. Mickaël Bouloux, M. Elie Califer, Mme Colette Capdevielle, M. Paul Christophe, M. Alain David, M. Stéphane Delautrette, Mme Fanny Dombre Coste, M. Peio Dufau, M. Inaki Echaniz, M. Denis Fégné, M. Guillaume Garot, Mme Océane Godard, M. Julien Gokel, M. Emmanuel Grégoire, M. Stéphane Hablot, Mme Florence Herouin-Léautey, Mme Chantal Jourdan, Mme Fatiha Keloua Hachi, M. Gérard Leseul, Mme Estelle Mercier, M. Philippe Naillet, M. Jacques Oberti, Mme Sophie Pantel, Mme Christine Pirès Beaune, M. Christophe Proença, Mme Claudia Rouaux, M. Sébastien Saint-Pasteur, M. Hervé Saulignac, M. Thierry Sother, Mme Céline Thiébaud-Martinez, M. Boris Vallaud, M. Roger Vicot et M. Giovanni William.

Groupe Droite républicaine (47)

Pour : 9

Mme Sylvie Bonnet, Mme Émilie Bonnivard, M. Ian Boucard, M. Hubert Brigand, Mme Josiane Corneloup, Mme Virginie Duby-Muller, M. Éric Pauget, M. Jean-Pierre Taite et M. Jean-Pierre Vigier.

Contre : 1

M. François-Xavier Ceccoli.

Abstention : 1

M. Éric Liégeon.

Groupe Écologiste et social (38)

Pour : 6

Mme Clémentine Autain, Mme Lisa Belluco, Mme Cyrielle Chatelain, M. Emmanuel Duplessy, M. Tristan Lahais et Mme Sophie Taillé-Polian.

Groupe Les Démocrates (36)

Pour : 12

Mme Géraldine Bannier, Mme Anne Bergantz, M. Christophe Blanchet, M. Laurent Croizier, M. Romain Daubié, Mme Marina Ferrari, M. Frantz Gumbs, M. Cyrille Isaac-Sibille, Mme Delphine Lingemann, M. Éric Martineau, Mme Sophie Mette et Mme Louise Morel.

Groupe Horizons & indépendants (33)

Pour : 19

Mme Béatrice Bellamy, M. Thierry Benoit, M. Sylvain Berrios, M. Bertrand Bouyx, M. Paul Christophe, Mme Nathalie Colin-Oesterlé, Mme Agnès Firmin Le Bodo, Mme Félicie Gérard, M. Pierre Henriot, M. François Jolivet, M. Loïc Kervran, M. Thomas Lam, Mme Anne Le Hénanff,

M. Didier Lemaire, Mme Lise Magnier, M. Jean Moulliere, M. Jérémie Patrier-Leitus, Mme Béatrice Piron et M. Frédéric Valletoux.

Groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (23)

Pour : 1

M. Laurent Panifous.

Groupe de la Gauche démocrate et républicaine (17)

Pour : 2

Mme Soumya Bourouaha et Mme Émeline K/Bidi.

Groupe UDR (16)

Contre : 3

M. Bernard Chaix, M. Marc Chavent et M. Olivier Fayssat.

Non inscrits (11)

Pour : 1

M. Belkhir Belhaddad.